

# COMMUNE DE SCHOENECK



## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2019 31ème séance ordinaire

PRÉSENTS :

E. REICHERT	R. KUHN	A. COSCARELLA
G. BASTIAN	P. FRANCOIS	B. CRAPANZANO
O. STRUTT	B. MARQUIS	N. KIEFER
E. WEBER	A. HARTZER	E. LUDWIG
M.R. DRUI	B. FALK	P. ARBOGAST
B. JAECK	D. LUDWIG	M-L. CONTESSE
R. GABRIEL		

ABSENTS EXCUSÉS : P. FELLINGER    L. KELTERBAUM    R. ANDRE    B.OBERLE

Convoqués le 03 juin 2019.

2 procurations ont été données :

- de Madame Laurence KELTERBAUM à Monsieur Pascal ARBOGAST
- de Monsieur Paul FELLINGER à Monsieur Gabriel BASTIAN

Monsieur le Maire, après avoir ouvert la séance et procédé à l'appel nominatif des conseillers, propose la désignation de Madame Michèle MULLER comme secrétaire de séance. Aucune objection n'est émise à cette proposition.

Il est ensuite proposé de passer à l'adoption du procès-verbal de la séance du 05 avril 2019.  
A l'unanimité des membres présents, ce dernier est adopté.

Il est procédé à la signature du PV par les conseillers présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande de pouvoir adjoindre un point supplémentaire à l'ordre du jour à savoir :

- point 4 : subvention exceptionnelle

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à ajouter ce point.

### **POINT 1 : Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté : convention 2019**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental de la Moselle a institué le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FDAJ) qui a pour vocation de lutter contre l'exclusion et la marginalité des jeunes en difficulté.

Il propose de renouveler le soutien financier de la commune au FDAJ.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal décide le renouvellement de la convention pour le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes en Difficulté pour l'année 2019 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette dernière.

La subvention allouée sera de 0,15 € par habitant soit un montant total de 400,05 €.

## **POINT 2 : Intercommunalité : Renouvellement du Conseil Communautaire nouvelle répartition**

Le nombre et la répartition des sièges entre communes membres au sein du Conseil Communautaire sont définis par les dispositions des lois du 16 décembre 2010, du 31 décembre 2012 et du 09 mars 2015, et de l'article L5211-6-1 du CGCT.

Ces lois prévoient qu'un accord local portant cette répartition peut être défini à la majorité des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse, et que cette majorité doit comprendre la commune dont la population est la plus nombreuse et représente ¼ de la population de la Communauté d'Agglomération.

Toutefois, la loi du 09 mars 2015 prévoit que la part des sièges attribuée à chaque commune lors de la recherche d'un accord local ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population totale de la Communauté d'Agglomération, sauf exceptions à cette règle ; les communes auxquelles sont attribués des sièges de droit et non lors de la répartition à la proportionnelle ne sont pas concernées par les exceptions à la règle précitée et ne peuvent de ce fait prétendre à un siège supplémentaire lors de la recherche d'un accord local.

La communauté d'Agglomération, lors de sa séance du 28 mars 2019, a proposé aux communes d'arrêter la nouvelle représentation au sein du Conseil Communautaire en majorant le plafond des sièges de 25 % et d'en fixer la répartition comme suit :

Nom de la commune	Population municipale en vigueur au 1er janvier 2019 (base 2016)	Répartition mandature 2014-2020	Répartition de droit commun 2019 (au titre des II à V du L. 5211-6-1)	Ratio initial	Proposition de répartition des 12 sièges supplémentaires	Proposition 2020-2026- Nombre de sièges	Propositio 2020-2026 Nouveau ratio de représent ivité
FORBACH	21627	14	15	108%	0	15	87
STIRING-WENDEL	11991	8	8	104%	1	9	94
BEHREN-LES-FORBACH	6578	5	4	95%	1	5	96
PETITE-ROSSELLE	6358	4	4	98%	1	5	99
COCHEREN	3527	2	2	88%	1	3	107
SPICHEREN	3225	2	2	97%	1	3	117
MORSBACH	2680	2	1	58%	1	2	94
OETING	2650	2	1	59%	1	2	95
SCHOENECK	2623	2	1	59%	1	2	96
ALSTING	2573	2	1	61%	1	2	98
THEDING	2515	2	1	62%	1	2	100
DIEBLING	1656	2	1	94%	1	2	152
FARSCHVILLER	1395	2	1	112%	1	2	180
FOLKLING (Siège de droit)	1295	2	1	120%	0	1	97
BOUSBACH (Siège de droit)	1217	2	1	128%	0	1	103
KERBACH (Siège de droit)	1197	2	1	130%	0	1	105
ETZLING (Siège de droit)	1195	2	1	131%	0	1	105
NOUSSEVILLER (Siège de droit)	1191	2	1	131%	0	1	106
TENTELING (Siège de droit)	1076	1	1	145%	0	1	117
ROSRUCK (Siège de droit)	777	1	1	201%	0	1	162
METZING (Siège de droit)	638	1	1	244%	0	1	197
<b>TOTAL</b>	<b>77984</b>	<b>62</b>	<b>50</b>		<b>12</b>	<b>62</b>	

### **POINT 3 : Cession de terrain – Z.A. du Puits IV (délibération rectificative)**

Par délibération en date du 05 avril 2019, la commune a décidé de céder à M. Cédric AUGUSTIN une parcelle en zone artisanale d'une emprise de 8,28 ares sol à détacher de la parcelle cadastrée section 6 n° 534.

A l'issue de l'arpentage réalisé, la parcelle est cadastrée section 6 n° 806.

L'avis des Domaines en date du 08 mars 2019 fixe la valeur vénale à 15 € le m2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- de céder la parcelle cadastrée section 6 n° 806 d'une contenance de 8,28 ares sol à M. Cédric AUGUSTIN,
- de fixer le prix de vente selon l'avis des Domaines à 15 € le m2, TVA sur marge comprise,
- que les frais d'acte notarié seront à la charge de l'acquéreur,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à cette cession.

### **POINT 4: Subvention exceptionnelle**

L'Amicale des Porte-Drapeaux Anciens Combattants Militaires et Patriotes Français de Forbach Moselle Est, dans le cadre de la transmission du devoir de mémoire aux jeunes générations, sollicite la commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle. En effet, une sortie au cimetière américain de Saint-Avold avec les élèves de l'école primaire de Schoeneck (CE2, CM1 et CM2) sera organisée le 27 juin prochain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 15 voix POUR, 1 voix CONTRE (M. Roger Gabriel) 5 ABSTENTIONS (Mme M.L. Contesse, M. P. François, M. A. Coscarella, M. P. Arbogast et Mme L. Kelterbaum), décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 € à l'Amicale des Porte-Drapeaux Anciens Combattants Militaires et Patriotes Français de Forbach Moselle Est.

*Monsieur Roger Gabriel précise qu'il est contre l'attribution de la subvention car cette association n'est jamais présente aux manifestations dans la commune.*

### **POINT 5 : Divers et information**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de :

- des remerciements des époux Strintz à l'occasion de leurs noces de palissandre et Recktenwald à l'occasion de leurs noces d'or.
- la réception d'un avis de dossier complet pour les demandes de subvention au Département : Amiter pour la réfection de la rue Balzac et Amissur pour l'implantation de feux comportementaux rue de Stiring,
- dans le cadre de la D.E.T.R, une subvention de 10 166,46 € sur une dépense de 48 411,70 € a été accordée pour la rénovation basse consommation de l'éclairage public, soit un taux de 21 %,
- 224 excès de vitesse ont été relevés lors d'un contrôle le 04 mars dernier rue Victor Hugo dans une « zone 30 »
- dans le cadre du dispositif « sécurité du quotidien » des Groupes de Partenariat Opérationnel (G.P.O.) regroupant l'ensemble des acteurs du continuum sécurité, vont être mis en place afin de piloter les problématiques de sécurité constatées,
- la création d'une bibliothèque est à l'étude,
- la création de l'association de bénévolat « écoute, entraide, amitié Forbach et environs », par une habitante de Schoeneck, qui s'occupe des personnes seules.

Suivi du tour de table :

- Madame Evelyne Ludwig demande si, suite au départ à la retraite de notre médecin, un remplaçant a déjà été trouvé. Monsieur le Maire répond qu'un projet est en cours.
- Monsieur Aurélio Coscarella signale que pour les installations gaz rue Balzac, les coffrets peuvent être installés et la mise en route peut se faire ultérieurement.

- Madame Béatrice Crapanzano signale que suite au décès de Monsieur Knidel, les loyers de son logement continuent à être débités. Sa sœur ne bouge pas.
- Madame Elisabeth Weber souligne que la rue de l'Étang aurait besoin d'être nettoyée, Madame Marie-Rose Drui signale un nid de poule dans la même rue.
- Madame Béatrice Falk indique que pour pallier le manque d'effectif, Monsieur Coccodi a été embauché en renfort aux services techniques pour la période de tonte ; contact a été pris avec le responsable du C.A.T. de Petite-Rosselle pour le nettoyage de certains espaces verts. Un devis sera établi et nous pourrions envisager une collaboration. Plusieurs jeunes de notre commune vont renforcer les rangs des services techniques en juillet et en août.
- Monsieur Philippe François demande si M. le Maire a déjà reçu un retour du conseil de l'école maternelle qui s'est déroulé cette semaine et demande à Madame Edith Reichert de faire un compte-rendu.

Madame Edith Reichert annonce :

- que les effectifs pour la prochaine rentrée sont en baisse ; en accord avec l'Inspecteur les tous petits seront acceptés. Une suppression de classe est possible,
- les exercices de confinement ont été réalisés,
- plusieurs réclamations ont été formulées concernant : l'entretien des espaces verts, le ménage de la classe et le réapprovisionnement des consommables.

Madame Béatrice Falk indique qu'il y a eu quatre tontes des espaces verts depuis le début de la saison. Ceux-ci sont entretenus tous les mercredis (excepté les jours fériés et jours de grande pluie).

Concernant le ménage, Monsieur Philippe François souligne qu'il serait urgent de revoir le cahier des charges et prévoir des clauses pénales pour la société ONET. Madame Béatrice Falk souligne que, malgré les mises en demeure et les pénalités demandées, le résultat n'est pas satisfaisant et que Madame Werkle a été envoyée en renfort à plusieurs reprises et pourra à nouveau intervenir le mercredi.

Concernant les consommables, une procédure de commande avait été mise en place en 2017, celle-ci semblait bien fonctionner. Monsieur Philippe François propose que le garde-champêtre, en charge des commandes, fasse une ou deux fois par mois un pointage pour voir ce qu'il manque. Madame Falk répond que les demandes de consommables seront faites par le personnel sur place à l'école (Marie Noël).

Monsieur Philippe François mentionne également qu'en pleine période d'école, il n'y avait personne au niveau de la surveillance du passage piéton.

La séance est levée à 20 heures.